

Juste Terre!

mensuel n° 227 | février 2026



© F. Pauwels/HUMA

Quand l'innovation sociale naît de l'expérience vécue

Benoît Lecocq bouleverse nos certitudes. Ancien SDF devenu acteur du changement, il pose un diagnostic sans appel : « *On ne résout pas le problème de la précarité en distribuant des tartines. La solution, c'est un toit, une clé et un suivi régulier, voire quotidien.* » Cette affirmation, née de cinq années d'errance, fonde une approche radicalement différente : le logement d'abord.

Plutôt que d'attendre qu'une personne soit « prête » pour accéder à un logement, l'ASBL Benoît et Michel inverse la logique : elle offre d'emblée un toit, puis accompagnent jour après jour.

L'innovation ne s'arrête pas là. En ouvrant leur propre maison, en partageant leur quotidien, Benoît et Michel abolissent la frontière entre aidants et aidés. Cette horizontalité, cette fraternité incarnée, redonne aux personnes exclues ce que la rue leur a volé : la dignité d'être reconnu comme un pair, un égal.

À Waremme, le projet Tous à Table des Équipes d'Entraide opère une mutation similaire dans le champ de l'aide

alimentaire. Ici aussi, on refuse la logique du simple colis. Potagers communautaires, ateliers cuisine, circuits avec les producteurs locaux, triporteurs solidaires : chaque dispositif transforme les bénéficiaires en acteurs.

Ces deux projets partagent une philosophie commune : sortir de l'urgence pour construire du durable, transformer l'assistantat en accompagnement, restaurer le pouvoir d'agir. Ils reposent aussi sur des partenariats audacieux qui décroissent les institutions. L'ASBL Benoît et Michel s'appuie sur ses bénévoles, Tous à Table fédère CPAS, associations, centre culturel et agriculteurs. Cette intelligence collective prouve que les réponses les plus efficaces émergent de la coopération.

Face aux coupes budgétaires qui ravagent le secteur associatif - suppression du Plan grand froid, diminution des subventions, baisse de la déduction fiscale -, ces initiatives tracent une voie d'espérance. Elles démontrent qu'avec créativité, engagement et une confiance radicale en la capacité des personnes appauvries à être actrices de changement, on peut bâtir une société plus juste.

Édito

Valérie Martin
directrice de la communication





Cinq minutes pour tomber au bas de l'échelle, des années pour remonter

⊕ Chantal Samson

Soutenue par une dizaine de bénévoles, l'association liégeoise Benoît et Michel s'efforce de redonner une vie digne aux personnes qui ont tout perdu. À Nicolas, 74 ans, qui vit dans les bois près de l'Hôpital de la Citadelle. À Brian, 30 ans, qui erre dans les rues et dont les pieds enflés ne tolèrent plus aucune chaussure. À Michel et Cindy, SDF depuis près d'un an avec sept enfants à charge.



La permanence sociale de l'ASBL Benoît et Michel à Grâce-Hollogne, un lieu d'écoute où l'on redonne aux personnes sans abri ce que la rue leur a volé : leur dignité.

Vendredi 9 janvier 2026. Entre neige et tempête, les températures sont glaciales. Exceptionnellement, les personnes sans abri sont autorisées à rester nuit et jour dans la gare des Guillemins, à Liège, alors qu'elles en sont normalement expulsées à l'aube par le service d'ordre de la SNCB. Silhouettes fantomatiques, hagardes, recroquevillées à même le sol. Benoît Lecocq, qui les côtoie depuis longtemps, voit inexorablement grandir cette

armée de l'ombre. « Depuis quelque temps, c'est la catastrophe », constate-t-il. « Des familles entières sont expulsées, faute de pouvoir payer leur loyer. Nous avons pu reloger une famille avec 5 enfants, mais j'en connais deux autres, avec 3 et 7 enfants, qui sont toujours à la rue à l'heure actuelle. »

Cofondateur de l'ASBL Benoît et Michel, cet homme de 58 ans aide les personnes les plus précarisées depuis qu'il a lui-même réussi à sortir de l'enfer de la rue en 2006 - tout

comme son ami Michel Depretz, qui ne peut malheureusement plus guère l'épauler à la suite de deux AVC. Ancien exploitant d'une librairie-épicerie, puis d'un café, Benoît a basculé, comme tant d'autres, à la suite d'un enchaînement de problèmes familiaux et professionnels. « Cinq minutes suffisent pour dégringoler en bas de l'échelle, et il faut ensuite des années pour remonter », commente-t-il lapidairement. Depuis, il se bat avec acharnement. Contre l'indifférence des politiques. Contre la vision étriquée de certaines structures d'entraide. « On ne résout pas le problème de la précarité en distribuant des tartines, même si cela est indispensable aussi, car ce n'est pas de cette manière qu'on s'attaque aux causes profondes. **La solution, c'est un toit, une clé et un suivi régulier, voire quotidien.** »

À ses côtés, Jordan, 33 ans, opine discrètement du chef. Après six années d'errance et d'addictions, sa route a croisé celle de Benoît alors qu'il tentait d'obtenir une place dans une maison d'accueil à Grâce-Hollogne. Grâce à lui, il a suivi une cure de désintoxication, obtenu un logement social, et il s'apprête à démarrer une formation d'ouvrier de voirie. « Petit à petit, je me retape », dit-il, avec l'espoir puissant de renouer avec son fils, qu'il n'a pas vu grandir. « La vie en rue laisse de profondes séquelles physiques et psychologiques », complète Benoît.



Benoît Lecocq, ancien SDF devenu acteur du changement : « Cinq minutes suffisent pour dégringoler en bas de l'échelle, et il faut ensuite des années pour remonter. »



Jordan, 33 ans, après six années d'errance : « Petit à petit, je me retape. » Grâce à l'accompagnement de Benoît, il s'apprête à démarrer une formation d'ouvrier de voirie.



Des conditions de survie de plus en plus compliquées.



Pour Jordan, abandonné à la naissance par une mère adolescente et toxicomane, comme pour une grande majorité de personnes précarisées, le destin se scelle dès l'enfance. « *Les foyers et les familles d'accueil, la rue à la majorité, parfois la case prison, le cercueil : c'est ce terrifiant cheminement qu'il faut briser !* »

Une urgence vitale

Financée exclusivement par des dons privés, l'ASBL Benoît et Michel fonde son action sur un principe simple : **le logement est une condition indispensable pour retrouver dignité et stabilité.** Malgré les sarcasmes de l'assistante sociale qui les suivait lorsqu'ils étaient sans domicile fixe (« *deux SDF, vous n'arriverez à rien construire ensemble...* »), Benoît et Michel se sont accrochés à une même bouée de sauvetage : louer à deux un petit appartement, remonter la pente en s'entraïdant, puis acheter ensemble une maison à Grâce-Hollogne, devenue le siège de leur association. Via cette dernière, ils ont acquis deux autres maisons et en louent une troisième afin d'offrir des solutions d'hébergement de courte, moyenne ou longue durée à des personnes et des familles en grande précarité. Leur propre demeure - qu'ils envisagent de céder à l'ASBL après leur mort par le biais d'une fondation en devenir - leur sert également de lieu d'hébergement. « *Benoît et Michel m'ont accueilli pour une durée initiale de quinze jours et, finalement, je suis resté presque deux ans chez eux* », glisse Jordan.

L'association ouvre une permanence sociale dans un bâtiment autrefois occupé par la congrégation des Sœurs de la Charité à Grâce-Hollogne. « *Une permanence d'écoute et d'aide administrative pour nos amis de la rue* », résume Benoît. Au fil de son accompagnement, il a vu s'éroder la solidarité entre ces compagnons d'infortune. « *L'entraide a disparu, la violence s'est installée, face à des conditions de survie de plus en plus compliquées. Chez les personnes à la rue depuis longtemps, l'espoir d'un avenir meilleur a été annihilé. Maintenant, elles sont rejointes par des familles nombreuses, des seniors, des très jeunes. Les aider est une urgence vitale, raison pour laquelle je ne renoncerai jamais !* »



À Waremme, Tous à Table... après la récolte!

© Najwa Hakiri, chargée de communication

Un potager communautaire, des triporteurs solidaires, des ateliers cuisine, un réseau de producteurs locaux... À Waremme, en province de Liège, le projet Tous à Table prouve que l'aide alimentaire peut être bien plus qu'un colis. Rencontre avec une équipe qui cultive l'inclusion sociale, autant que les légumes de saison.

En juin dernier, le projet Tous à Table soutenu par Action Vivre Ensemble a consolidé une démarche bien enclenchée : dissocier l'aide alimentaire de la seule distribution de colis. L'initiative permet aux familles défavorisées d'accéder à des produits locaux de qualité, dans un esprit convivial.

Le projet est porté par un collectif d'acteurs locaux convaincus : le Centre d'insertion sociale du CPAS, les asbl de colis alimentaires Équipes d'Entraide (Saint-Vincent-de-Paul/AIC Belgique) et Hesbicœur, le Centre local de promotion de la santé, le Groupe d'Action Locale Je suis Hesbignion et le Centre culturel de Waremme.

Bien plus qu'un colis

« Les personnes ne sont pas là uniquement pour venir chercher de la nourriture. Mais aussi pour avoir des droits », explique Marie-Thérèse, responsable d'Équipes d'Entraide. Cette philosophie guide Tous à table depuis plus de dix ans. Au-delà de la distribution alimentaire, l'initiative propose sorties

cinéma, escapades à la mer du Nord... « Pour certaines personnes, c'est la seule journée de vacances de l'année en famille. »

C'est pour enrichir cette démarche que Tous à Table a

sollicité le soutien d'Action Vivre Ensemble à partir des besoins exprimés par les bénéficiaires : **plus de produits frais et de qualité dans leur alimentation, et davantage de lien social.**

Le projet a ainsi tissé un réseau de maraîchers et maraîchères, fermiers et fermières des communes limitrophes, pour garantir aux producteurs et productrices un débouché stable, tout en diversifiant les colis alimentaires avec des



produits de saison, locaux et de qualité. Mais l'enjeu va plus loin. « *On veut faire comprendre aux personnes que la nourriture qu'elles consomment ne vient pas de nulle part*, précise Émilien Baglio, coordinateur du projet. **Derrière chaque légume, il y a une logique, une technique, un visage.** »

Triporteurs et tapenades : des solutions créatives

Pour impliquer davantage les bénéficiaires, Tous à Table fait appel à des partenariats créatifs et savoureux. L'asbl Therra anime le potager communautaire deux fois par mois : ateliers culinaires autour de soupes ou de tapenades, petits jeux pour se connaître, pique-niques... L'idée est avant tout de « *sortir de la logique de production*

alimentaire pour créer autre chose », explique Émilien. Cet autre chose, ce sont ces tablées animées autour de marmites généreuses, qui rappellent les repas de famille dominicaux.

Face aux problèmes de mobilité, qui représentent un véritable frein en milieu rural, le Centre d'insertion sociale organise des transports pour amener les personnes jusqu'au potager ou chez les producteurs et productrices. Quand cela ne suffit pas, le projet fait appel à Échappées Hesbignonnes, un service de triporteur à visée sociale tenu par des bénévoles. Philippe Forbras, de l'ASBL Hesbicoeur, montre fièrement une photo : des bénéficiaires installés dans l'un de ces véhicules originaux, le

conducteur déguisé en Père Noël. « *Ça donne un style très convivial. Sur le chemin, la personne commence à raconter sa vie.* »

Tous à Table développe également des fiches de recette pour valoriser les produits de saison présents dans les colis. Chaque initiative cherche à rendre les personnes actrices, malgré les difficultés. « *C'est un travail de longue haleine* », reconnaît l'équipe, Lucide.

En pleine saison de récolte, « *cela nous a permis de travailler avec les producteurs locaux, leur expliquer la démarche. Ils et elles étaient très preneurs* », se réjouit Émilien. Certains producteurs et productrices n'ont pas souhaité être rémunérés. Certains ont même proposé des dons de pommes de terre. Une belle surprise qui témoigne de l'engagement du territoire.

Et la suite ?

L'aventure continue, portée par la recherche de nouveaux financements.

La Fondation Roi Baudouin a déjà soutenu un projet mobilité pour comprendre pourquoi certaines personnes ne récupèrent pas leurs colis et pour organiser des livraisons. Reste l'incertitude des subventions régionales : « *On ne sait pas encore si on aura accès à ces financements* », confient les membres de l'équipe.

Mais l'énergie est là, intacte. Tous à Table prouve qu'avec de la créativité, du lien et quelques légumes de saison, on peut transformer l'aide alimentaire en véritable projet d'inclusion



« *Les personnes ne sont pas là uniquement pour venir chercher de la nourriture. Mais aussi pour avoir des droits.* »



Les institutions. Pavées de bonnes intentions ?

© Isabelle Franck, chargée d'analyses

ONEM, Forem, CPAS, CAPAC, SPF Pensions, institutions d'aide à la jeunesse, associations, mais aussi fondations, coopératives, Églises, etc. sont des institutions mises en place par des autorités publiques ou par des citoyens et citoyennes. Elles ont toutes pour objectif de répondre à une demande, un besoin, une aspiration, voire un idéal. Or, dans bien des cas (pour ne pas dire systématiquement), dans le concret de la réponse apportée par les institutions, ça coince.



Règles figées, humiliations, exclusions, bureaucratie, abus de pouvoir, opacité, voire corruption... : « *elles produisent des effets opposés, parfois jusqu'à se retourner contre ceux et celles qui agissent ou qui bénéficient de l'action menée dans une institution* », précise Bernard Van Meenen dans un exposé qui a inspiré notre analyse *L'ambivalence des institutions*.¹

Un exemple : le CPAS. « Dernier filet », censé assurer des conditions de vie digne aux personnes qui n'ont pas accès à d'autres assurances sociales (chômage, invalidité...), il porte atteinte à cette dignité en obligeant les bénéficiaires à sans cesse « se déshabiller », dévoiler leur vie privée (avec qui ils vivent, ce qu'ils dépensent, quelle est la situation financière

de leurs proches) pour prouver qu'ils sont assez pauvres pour recevoir de l'aide.²

L'institution : une intention et une réponse concrète

Pour expliquer ce paradoxe, Jean-Michel Longneaux, philosophe et enseignant à l'UNamur, parle de « l'ambivalence des institutions ». Une institution, explique-t-il, est toujours composée d'un *instituant* et d'un *institué*.

L'instituant, c'est l'intention, le désir, le besoin, le constat d'un problème ou d'un manque et la volonté de le résoudre ou d'y remédier. Par exemple : lutter contre la pauvreté, organiser des circuits courts alimentaires, créer du lien social dans un village ou une commune, répondre à une aspiration

spirituelle... L'instituant est subjectif, il vient du ou des sujets qui l'expriment.

L'institué, c'est la réponse concrète, une façon de faire, qui s'inscrit dans la réalité : comment fait-on, quelles structures et quelles procédures met-on en place, quelles règles fixe-t-on, quelle gouvernance, quels rôles ? L'institué est figé, c'est une réponse que l'on choisit parmi d'autres. Ainsi, on va fonder une asbl, une coopérative, une Église, créer un service public, etc.

L'instituant et l'institué sont donc les deux faces d'une même pièce : l'institution. Pour que l'institution soit durable et qu'elle continue à répondre à la question, au problème, au besoin qui l'a suscitée, instituant et institué doivent rester perméables, l'institué doit être

1. LONGNEAUX Jean-Michel, *L'ambivalence des institutions. Marcher sur des chemins non-tracés*, 22 nov. 2025, Erpent. Journée annuelle de *La théologie par les pieds*, coorganisée par Action Vivre Ensemble, le CEFOC et le journal L'Appel notamment. Voir latheologieparlespieds.be
2. Voir Action Vivre Ensemble, *Analyse Pauvreté et humiliation : vers une société de la reconnaissance ?*, 2024. Disponible sur vivre-ensemble.be

adaptable et non figé. Le projet et sa concrétisation doivent rester constamment en tension et cela peut être inconfortable de régulièrement questionner nos structures et les adapter. D'où le risque de céder à l'un ou l'autre travers.

Le premier travers serait de refuser toute forme d'institution (organisation, groupe, règles, rites) : la personne s'isole et son projet, son désir risque bien de ne jamais se réaliser.

Inversement, le second travers serait qu'une institution se fige sur elle-même, déclare que la solution qu'elle incarne est la seule possible, existe pour elle-même et se coupe de l'instituant, du souffle, de l'intention qui l'a suscitée. On tombe alors dans le dogmatisme, dans une pensée morte qui exclut toute façon de penser ou de faire différente.



Le paradoxe des institutions : créées pour aider, elles humilient parfois ceux qu'elles prétendent servir. Le statut cohabitant pénalise aujourd'hui la solidarité, punissant ceux qui s'entraident pour survivre.

Le statut cohabitant

D'abord appliqué pour les bénéficiaires de l'aide sociale via les CPAS (1974), le statut de cohabitant est introduit ensuite dans le calcul des indemnités de chômage (1980) et des indemnités de maladie-invalidité (1991). Le principe est le suivant : attribuer des allocations de sécurité sociale différentes selon que l'allocataire soit chef de ménage, isolé ou cohabitant, le cohabitant ou la cohabitante sans charge de famille percevant une allocation moindre que la personne isolée. Au fondement de cette réglementation, on trouve la volonté de réduire les dépenses de sécurité sociale. Il est alors considéré que deux adultes qui vivent sous le même toit ont moins de frais que deux personnes qui vivent seules. »

Source : Action Vivre Ensemble, *Analyse Statut cohabitant : à quand la fin ?*, 2022. Disponible sur vivre-ensemble.be

L'exemple du statut cohabitant

Dans le domaine social, prenons le cas du statut cohabitant, mis en place dans les années 70 et 80, dans un contexte d'austérité budgétaire. L'instituant était donc, dans le chef du gouvernement, la nécessité de diminuer les dépenses sociales. Le postulat était que deux personnes qui vivent ensemble ont moins de frais que deux personnes qui vivent isolément : loyer, chauffage, électricité, etc. Il s'agissait principalement, à l'époque, de femmes dont le mari soit travaillait, soit bénéficiait d'une allocation. Même s'il était injuste, cet « institué » correspondait à l'intention et à la réalité sociologique de l'époque.

Or, depuis lors, les modes d'habitat ont évolué. Une personne bénéficiant d'allocations de chômage peut décider d'héberger un ami émargeant au CPAS ; une personne jeune vivant de l'allocation d'insertion n'a d'autre choix que de rejoindre une colocation ; des parents peuvent accueillir chez eux leur enfant qui bénéficie du RIS ou

leur(s) parent(s) âgé(s) bénéficiant de la GRAPA³... Toutes ces personnes sont sanctionnées par ce statut cohabitant et voient leurs revenus fortement rabotés, ce qui compromet leurs chances d'insertion et d'émancipation. La solidarité est pénalisée.

Dans cet exemple, l'institué n'est plus pertinent car le contexte et les pratiques ont changé. Il a évolué quelque peu ces dernières années et des exceptions sont admises. Elles ne sont cependant pas toujours automatiques. Mais le statut cohabitant existe toujours et la norme en est toujours le modèle conjugal. Pour preuve, les termes utilisés par l'ONEM dans le cas des « cohabitants privilégiés » qui ont droit à une allocation de cohabitant un peu plus élevée : ce taux est appliqué quand « *le chômeur et le conjoint bénéficient uniquement de revenus de remplacement* ». ⁴

Les associations sont, elles aussi, tenues de s'adapter pour assurer leur pérennité et rester fidèles à leurs missions, à leur « instituant ». Elles doivent, au

3. Garantie de revenus aux personnes âgées

Les institutions sont des réponses à des questions, des besoins, des manques, des aspirations. Au niveau d'une société, elles sont donc indispensables dans la mesure où elles organisent, réglementent, garantissent la réponse aux besoins des citoyens et citoyennes. Ce n'est pas pour rien que certaines d'entre elles sont « sacralisées » : en cas de conflit armé, on ne s'attaque pas à une école, à un hôpital, à un bâtiment religieux. Enfreindre cet interdit, c'est s'attaquer à l'Humanité même, à ce qui rend une société humaine : l'innocence de l'enfance et l'être humain en devenir, l'humain blessé, vulnérable et le soin qui lui est dû et, enfin, l'aspiration de l'humain à une relation de transcendance.

fil du temps adapter leur fonctionnement, leur gouvernance, leur financement en fonction du contexte socio-politique, des bailleurs de fonds, des besoins de leurs publics.

Nous pouvons ici évoquer le biologiste Oliver Hamant et son ouvrage *La troisième voie du vivant*⁵. Selon lui, l'un des caractères de la résilience est l'adaptabilité (avec la robustesse et la capacité de se transformer) : « *Un système est adaptable quand il est capable d'ajuster ses réponses tout en maintenant ses principales fonctions* ». En d'autres termes, on pourrait dire que la pertinence d'une institution (et sa pérennité) tient à sa capacité à adapter son institué tout en restant fidèle à son instituant.

Selon Jean-Michel Longneaux, « *la mission d'une institution [est donc] d'offrir un lieu où l'on peut échapper à la violence du monde et, par la relation, se reconstruire comme sujet.* »

Dans cette perspective, les institutions que sont les associations de lutte contre la pauvreté sont également des lieux où les personnes isolées par la pauvreté, sans chez-soi, sans liens affectifs ou sociaux peuvent à nouveau exister aux yeux des autres, se sentir en

sécurité et se reconstruire en tant que sujets par la relation avec les autres bénéficiaires et le personnel d'encadrement. Elles représentent le dernier lieu de sauvegarde de l'humanité, quand les institutions publiques y ont échoué en raison d'un « institué » trop rigide, trop complexe ou insuffisamment financé.

C'est pour cette raison que les coupes opérées actuellement dans le secteur social et associatif - baisse de la déduction fiscale pour les dons, diminution des subventions, suppression du budget fédéral pour le « Plan grand froid » et de la subvention aux CPAS pour la Participation et l'Activation Sociale (Fonds PAS), etc. - sont gravissimes : elles portent atteinte à la possibilité, pour des milliers de personnes, de se sentir exister, de compter parmi les humains, tout simplement.

Que dire d'un État qui s'attaque frontalement à ses propres institutions : assurance chômage, CPAS, culture, enseignement, Sénat... et aux associations qui tentent d'en combler les manquements ?

Intégralité de cette analyse sur vivre-ensemble.be/sinformer/publications

4. Voir onem.be

5. HAMANT Olivier, *La troisième voie du vivant*, éd. Odile Jacob, Paris, 2022



ENTRAIDE &
FRATERNITE
ACTION
VIVRE ENSEMBLE

Juste Terre! mensuel
de l'ASBL Entraide et Fraternité et
de l'ASBL Action Vivre Ensemble
(ne paraît pas en juillet et en août)

Siège

rue du Gouvernement Provisoire, 32
1000 Bruxelles | T 02 227 66 80
info@entraide.be
info@vivre-ensemble.be
www.entraide.be
www.vivre-ensemble.be

Suivez-nous



Dans un souci d'équité, le magazine s'efforce de privilégier l'écriture inclusive.

Conception - coordination

C. Houssiau, V. Martin, Q. Minsier

Éditrice responsable

Axelle Fischer

Studio et imprimerie

Snel à Vottem, Belgique



Crédits photos

Entraide et Fraternité
Action Vivre Ensemble
(sauf mention contraire)

Ce papier est issu de forêts gérées durablement.



Avec le soutien de



Belgique

partenaire du développement



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Les deux ASBL sont habilitées à recevoir des legs par testament.